Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Demande au pret du JAF

Par interraptor

Bonjour,
suite a une accusation de mon ex compagne pour maltraitance je suis convoquer au JAF
ses acusation sont totalement fausse
le probleme je ne sais comment le prouver
ni quoi demander au jaf
es que cela ce fait de demander un suivi psycologique pour mes enfants?
de demander a ce que je soi suivi egualement pour prouver que ses acusation son fause?
es que je peut demander d'autre chosse?
sachan que je n'ai pas pu revoir mes enfants depuis 1long mois alor que nous avon la garde alternet du a un precedent jugement!
es que je peut demander qu'oi que ce soit aussi au niveau de mon ex compagne car ce n'est pas la 1er ni la derniere fois quel manipule intentionellement mes enfants pour leur faire avouer de faux fait et j'ai bien peur que cela soit mauvais pour eux en tout cas que ca ne va pas dans le on sense pour eux
je vous remerci d'avance bonne journée

Par AGeorges

Bonjour interraptor,

le problème je ne sais comment le prouver

C'est à celle qui accuse de faire la preuve des faits reprochés.
Les JAF sont parfaitement compétents pour savoir quoi faire dans une situation comme la vôtre, malheureusement assez fréquente. Soyez calme et sincère lors de votre convocation et rappelez-vous des règles de la garde partagée, pas de retard, pas de dénigrement de l'autre et aussi pas de fessée.
Si vous n'avez rien à vous reprocher, le JAF déboutera votre ex et la garde partagée se poursuivra.

Par interraptor

Merci beaucoup pour le lien que tu ma partager je retrouve beaucoup d'aspect de ce que je vie merci encor ca me permet deja de comprendre et mettre des mots juste sur ce qui est en train de ce passer meme si ceu ci sont peut rasurant pour moi

---
Par interraptor

pour expliquer mon histoire il y a quelque semaine j'ai ete convoquer a la gendarmerie la ou j'ai apris que mes enfants avait témoigner de violance,ect... recu par moi.
depuis je n'ai pu revoir mes enfants car mon ex compagne refuse tout contacte avec moi de la par de mes enfants. alan jusqu'à refuser qu'ils me regarde qu'il me dise bonjour ou autre en une semaine mes enfants sont passer de je t'aime papa tu est le meilleur du monde a nous ne voullon plus te voir nous somme malheureux avec toi. donc les preuve amener par mon ex compagne son les dire des enfants elle a également fait voir mes enfants par un medecin qui dit que mon fils ce plaint de mal a a la tete mais que aucun ematome ni rien sont present elle a egualement fait voir mes enfant par un psycologue mais je n'ai aucune donnée a ce sujet du coup es que ca sert de preuve pour son coté? et comment me defendre sachan que je n'ai meme pas pu demander d'explication a mes enfants suite au mots tres dur que j'ai vue dans leur declaration cela fait un mois que je vie un enfert j'ai essayer de demander au plus de persone possible de faire des temoigniage de mon bon comportement avec mes enfants j'ai egualement chercher toute les preuve possible mais c'est trés mince je trouve comparer a un avs spycologique surtout que mes enfant repete je le sais ce que leur mere leur a dit du coup il on du repeter la meme chosse devant le psy. pour info je passe devan le juge le 26 de ce mois si.j'ai donc trés peut de temp pour réagir j'ai bien un avocat qui et en vacance lors du jugement alor j'ai du changer j'ai ma 1ere audience avec lui le 20 il ma demander d'emener tout ce que je pouvais mais je ne c pas trop qu'oi

ramener au final je suis sincerement desole pour les faute d'orthographe j'ai de groses laccune de ce coté la)

Par AGeorges

Re,
Comme précisé, le JAF connait bien ce qui a trait à l'aliénation parentale (voir le post de Vivi, pub exclue).
Il pourra décider de contrôles supplémentaires, vous n'aurez pas besoin de lui demander. L'âge des enfants est incident sur l'influence de la mère. Mais, je le répète, les JAF sont tout à fait au courant.
Les éléments que vous pouvez apporter seraient liés à des activités que vous avez pu avoir avec vos enfants, sur des dessins qu'ils ont fait chez vous, sur des rencontres avec d'autres enfants, tout ce qui pourrait montrer que, quand ils sont avec vous, tout se passe bien.
Je ne vois pas en quoi un mal de tête pourrait être reproché à un parent, à moins que vous ne les assommiez avec un bottin (qui ne laisse pas de traces).

Vous pouvez aussi réfléchir à ce qui aurait pu provoquer cette attitude de votre ex. La garde alternée dure-t-elle depuis longtemps, a-t-elle demandé la garde complète, est-ce qu'elle a contesté le jugement de garde alternée ?
Ce type d'argument pourrait être utilisé par votre avocat (ne vous en mêlez pas). Par exemple "Mme X n'a jamais accepté le jugement xxx, elle influence ses enfants pour le faire changer etc."

Par vivi2501

""
dossier aliénation parentale

[url=https://association-lien-parents-enfants.asso-web.com/35+dossier-alienation-parentale.html]https://association-lien-parents-enfants.asso-web.com/35+dossier-alienation-parentale.html[/url]

""

comment porter plainte pour aliénation parentale

[url=http://www.atoutfemme.com/maman/comment-porter-plainte-pour-alienation-parentale.html]http://www.atoutfemme.com/maman/comment-porter-plainte-pour-alienation-parentale.html[/url]

""

Par interraptor

alor pour repondre au message precedent cela fait bientot 3ans il me semble que tout ce passe bien au niveau de la garde qui elle date d'il y a 2ans environ ,quelque quiproquo mais jamais sans gravité ou autre... sinon ce qui pourais lui donner envie de faire tout ca il y a plusieur chosse deja l'ecole elle en fait la demande dailleur dans ca requete au jaf elle voudrais que mes enfants soi scolariser a l'ecole de giromagny(sont domicile) et plus a etueffont (le mien) mais pourtant nous etion d'accord pendant notre relation et meme apres ,meme devant le jaf le 1er coup que nous voullion que nos enfants aille a etueffont car giromagny et tres mal frequenter nous avion un voisin de 10ans qui vendais deja de la drogue dans limeuble on voullais eviter cela!
et forcement pouvoir demenager car vue que l'ecole et a etueffont il n'est pas simple de trouver des logement pas trop cher dans le coin et aussi pour ce raprocher de sons travail (je peut comprendre ses raison car je les vie aussi c tres embetant de devoir rester dans les alentour de etueffont c loin de nos travail et comme je lai dit difficile de trouver un logement.
une autre raisson serai par jalousie elle ma toujour dit oralement malheureusement que elle me mettrais toujour des baton dans les roux si je comptait achetter un bien immobillier (ce qui et pour moi un reve) chosse que je suis justement en train de faire et tout cette histoire a debuter quelque jour apres notre rencontre fortuite a la banque pour cette meme raisson car nous avon enfint trouver un logement a acheter. et la derniere raisson que je voie c'est financier actuelement etant en garde alterner elle ne percoi pas de pension alimentaire

---
Par vivi2501

vous ne versez pas à votre ex une pension alimentaire ?

Par interraptor

non aucune car nous avon les enfants le meme nombres de jour chacun 1semaine sur 2 du vendredi au vendredi alor chacun a ses propre depense. pourquoi?

Par AGeorges

Bonsoir Interraptor,

SVP, ne décrivez pas votre situation en termes aussi précis, ce n'est pas nécessaire, comme citer des villes.
Ignorez la question de Vivi qui n'est pas qualifiée.
Les questions que je vous ai posées sont pour préparer votre discussion avec l'avocat et lui fournir des éléments. Vous n'avez pas à y répondre ici, car nous ne pourrons pas y faire grand chose, mais votre avocat peut préparer un argumentaire pour le JAF, la police ou une enquête sociale, soit pour vous ou pour lui-même s'il intervient.